



AÉROPORT
NICE CÔTE D'AZUR

VILLE de NICE

19 JUL. 2019

DIRECTION
PERMIS DE CONSTRUIRE

M. Christian ESTROSI
Maire de Nice
Hôtel de Ville
5, rue de l'Hôtel de Ville
06364 NICE CEDEX 4

Nice, le 19 JUL. 2019

**Objet : AÉROPORT NICE CÔTE D'AZUR – PC 06 088 19 S0049
CONSTRUCTION D'UNE EXTENSION DU T2.2 : TERMINAL T2.3**

SERVICE

PC 06088 19S0049
COMPLEMENT 19/07/19

Monsieur le Maire,

Nous vous prions de trouver ci-joint un dossier de pièces complémentaires au permis visé en objet.

Suite à l'avis défavorable de la Direction Voirie de la Métropole Nice Côte d'Azur, vous trouverez ci-joint l'étude de circulation mise à jour selon nos derniers échanges avec la Direction Voirie. Cette étude annule et remplace celle transmise le 10 juillet 2019.

Cette nouvelle étude précise notamment que les flux supplémentaires ne sont pas générés par la création de l'extension du Terminal 2, mais par la croissance du trafic. L'extension du terminal 2 permet de garantir une qualité de service satisfaisante pour le traitement passager : surface par passagers, temps d'attente, services, commerces et restauration, ... pérennisant ainsi l'offre de service positive de l'aéroport, en sa qualité de point d'entrée de la région.

D'autre part, cette nouvelle étude comporte des simulations supplémentaires de fonctionnement des intersections Cassin/Maïcon et le tourne à gauche depuis la Promenade des Anglais vers le rond-point de l'Homme de pierre.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments distingués.

Frédéric GOZLAN

Directeur Technique

PJ : Etude de circulation (5 exemplaires)

DTech - Dossier suivi par S. ATTAS
Téléphone : 04.93.21.43.47 – stephane.attas@cote-azur.aeroport.fr
S. ATTAS/J.BENEZECH